

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 11

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Domaine :
BATIMENTS
COMMUNAUX**

Sous-domaine :

**Proposition
d'Acquisition
Bâtisse
INDIVISION BENIT**

**OBJET :
MAISON
8 RUE DES ECOLES
IMMEUBLE
INDIVISION BENIT
AA146**

N° 56/2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 27 Novembre à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 20 Novembre 2023

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Christine SANCHEZ, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI.

Emmanuel COULONVAL est arrivé en cours de séance.

Absents excusés : Véronique MARCAILLOU, Christophe FOURES, Emilie BELUCHE.

Mr Stéphane AZEMA a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il a été saisi par Monsieur **Nicolas BENIT**, agissant pour le compte de **l'Indivision BENIT**, l'informant de sa volonté de céder un bien immobilier situé au **8 Rue des Ecoles**, référence cadastrale ci-après :

- AA146 d'une superficie de 168 m².

Dans le cadre, du projet d'élaboration de PLH porté par Carcassonne Agglo et dont le diagnostic met l'accent sur l'intérêt dans le réaménagement des centres anciens. Cette acquisition permettrait un aménagement aéré du cœur de village.

Les vendeurs sollicitent la transaction à hauteur de **45 000 €** (quarante-cinq mille euros).

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition de cet immeuble pour un montant de **45 000 €**,
 - **APPROUVE** le principe de l'aménagement « Cœur de Village » tel que proposé,
 - **INDIQUE** que les frais d'acquisition seront à la charge de la Commune,
 - **PRECISE** que le financement de cette opération sera prévu sur le **budget 2024** de la collectivité,
 - **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer les documents liés à cette transaction.
- Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
Alain MARTY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20231127-20231127DEL56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2023

Affichage : 28/11/2023

